

Mon service déchets change

À PARTIR DE 2025



Service Public de Prévention et
de Gestion des Déchets



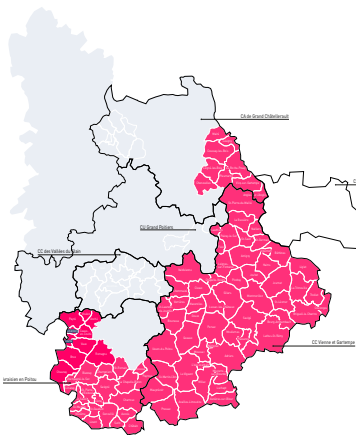
LES RAISONS DU CHANGEMENT

Le nouveau service de gestion des déchets a été mis en place en 2022 sur 84 communes.

L'année 2024 correspond à la mise en place sur les 6 dernières communes à avoir intégré le périmètre syndical en 2022. L'objectif sur ce secteur est d'opérer les changements à partir de janvier 2025.

Face aux enjeux environnementaux, à l'augmentation constante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et aux différentes lois, l'objectif est clair : réduire de 23% par habitant la production de déchets tous flux confondus (DMA) et atteindre 65% de valorisation des déchets recyclables d'ici 2028.

Cette année 2024 est nécessaire pour préparer le nouveau service de gestion des déchets opérationnel au 1^{er} janvier 2025.



- 40 %

d'Ordures Ménagères Résiduelles
soit 114 kg en 2028 dans
les bacs noirs



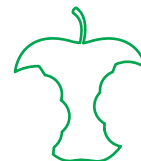
- 23 %

de déchets/habitant
tous flux confondus en
2028



65 %

de déchets valorisés
53% en 2020



TRI

des déchets alimen-
taires à la source

QU'EST-CE QUI CHANGE ?



→ la généralisation de la **collecte en bacs individuels pucés (90% des usagers) ou de façon plus exceptionnelle en PAC* (10% des usagers)**

*(Point d'Apport Collectif)



→ **l'adaptation des fréquences et du calendrier de collecte** correspondant à la réduction de la production de déchets



→ la mise en place d'un **mode de facturation individualisée : la Redevance Incitative**



→ l'accompagnement renforcé **pour le tri et la réduction des déchets** (compos-teurs, facilitation du tri...)

LES ÉTAPES

2023

DÉBUT DE LA DISTRIBUTION DES BACS AUX PROFESSIONNELS ET AUX COLLECTIVITÉS

2024

DISTRIBUTION DES BACS AUX PARTICULIERS

2025

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE ET ENVOI D'UNE FACTURE ESTIMATIVE

2026

FIN DE L'ANCIEN MODE DE FACTURATION ET ENVOI DE LA PREMIÈRE REDEVANCE INCITATIVE (RI) RÉELLE

LES ÉQUIPEMENTS DE DEMAIN

**ATTENTION :
À N'UTILISER QU'À
PARTIR DU 13 JANVIER 2025 !**

DEUX TYPES D'ÉQUIPEMENTS pour la COLLECTE DES DÉCHETS en :

BACS INDIVIDUELS pucés :

- un noir pour les déchets non valorisables (à déposer en **sacs fermés**)
- et un jaune pour les emballages (sauf le verre) et les papiers (à déposer en **vrac**).

Les bacs sont équipés de puces permettant de comptabiliser le nombre de fois où les bacs sont collectés. L'objectif est donc de **réduire sa production de déchets** et de **ne mettre le bac noir à la collecte que s'il est plein**.



Nombre de personnes au foyer	Volume du bac d'ordures ménagères résiduelles	Volume du bac de papiers et d'emballages
1 à 2 personnes	120 L	180 L
3 à 4 personnes	180 L	240 L
Plus de 5 personnes	240 L	360 L



BACS INDIVIDUELS PUCÉS
(90% des foyers)

POINTS D'APPORT COLLECTIF accessibles avec le PASS déchets :

- une colonne noire pour les déchets non valorisables (à déposer en **sacs fermés**)
- et une jaune pour les emballages recyclables (sauf le verre) et papiers (à déposer en **vrac**).

De façon exceptionnelle, d'autres équipements peuvent être proposés pour des raisons techniques (sacs rouges, bacs à clé).



POINTS D'APPORTS COLLECTIFS (PAC) (10% des foyers)

LA REDEVANCE INCITATIVE, UNE FACTURE INDIVIDUALISÉE

Aujourd'hui, la production de déchets n'est pas prise en compte dans le calcul de la redevance. Demain, la Redevance Incitative sera calculée comme l'eau ou l'électricité, avec une part fixe et une part variable. C'est une facture individualisée qui tient compte pour chaque foyer, entre autres, de l'équipement attribué, de la fréquence de collecte et de la production de déchets.

La composition est la suivante :

PART FIXE

Elle inclut l'**ABONNEMENT AUX SERVICES** c'est-à-dire la collecte, le transport, le tri et le traitement de divers déchets (biodéchets, verre, textile, etc.), l'accès aux déchèteries, l'accompagnement des usagers.

et d'un **FORFAIT PROPORTIONNEL** à la taille du foyer qui couvre :

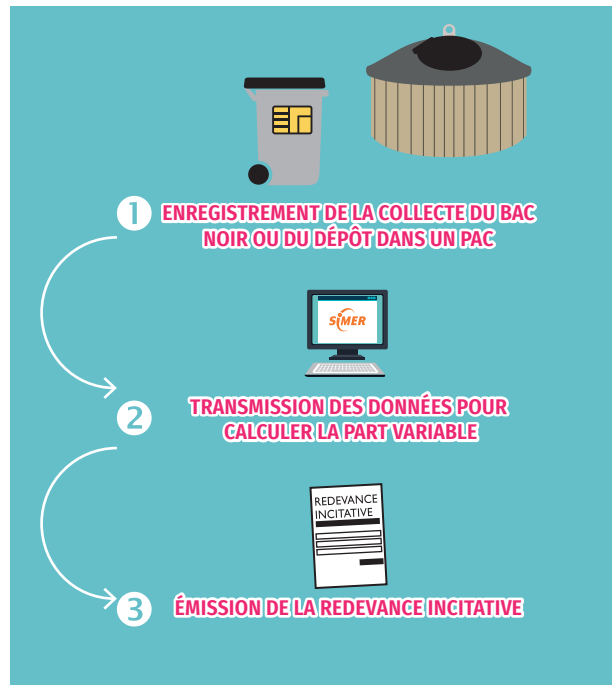
- la collecte et le traitement des emballages (dans la limite de la taille de l'équipement et de la fréquence de collecte)
- et des ordures ménagères résiduelles à hauteur soit d'un nombre annuel de levées du bac noir soit d'un nombre d'ouvertures de points d'apport collectif soit d'une dotation de sacs rouges.



PART VARIABLE

Elle est calculée en fonction du **dépassement du forfait proportionnel**.

La redevance n'est pas modulée selon le taux d'occupation du logement (résidences secondaires). Le règlement de facturation prévoit des adaptations à des contraintes spécifiques (foyer de + de 6 personnes, pathologies génératrices d'un surplus de déchets, certaines activités professionnelles).



COMMENT TRIER ET RÉDUIRE ?

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS : DANS LE BAC DE TRI
bien vides, non emboîtés



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



**TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



EMBALLAGES
EN MÉTAL



EMBALLAGES EN CARTON
BRIQUES ALIMENTAIRES



CAHIERS, BLOC-NOTES,
IMPRESSIONS



JOURNAUX, REVUES,
MAGAZINES



COURRIER, LIVRES,
ENVELOPPES

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE : DANS LES BORNES
sans bouchon, ni capsule



BOCAUX



BOUTEILLES



POTS

TOUS LES BIODÉCHETS : DANS LE COMPOSTEUR
y compris les mouchoirs et serviettes en papier



DÉCHETS DE
JARDIN



RESTES DE REPAS



ÉPLUCHURES



VÉGÉTAUX



FILTRES À CAFÉ ET
SACHETS DE THÉ



AGRUMES

COMMENT LE SIMER VOUS AIDE ?

AGISSONS
POUR DEMAIN,
JETONS MOINS !



GESTES DE PRÉVENTION

Le SIMER vous aide à mieux trier et à réduire vos déchets. Des supports sont mis à disposition et le service prévention des déchets propose des ateliers toute l'année.



AIDE AU COMPOSTAGE

Le SIMER organise des ventes de composteurs individuels à tarif préférentiel. Les modalités et la réservation sont à retrouver sur notre site internet. Vous pouvez également nous contacter si vous souhaitez mettre en place un composteur collectif en établissement.



AIDE AUX CHANGES LAVABLES

Le SIMER propose une aide à l'achat pour les changes et les protections hygiéniques lavables.



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.SIMER86.FR OU [FACEBOOK/SIMER](https://FACEBOOK.COM/SIMER)



Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

SIMER - Antenne de Civray



1 Rue du chemin vert - 86 400 CIVRAY



05 49 97 59 50



redevanceincitative@simer86.fr

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets



Eco-Pôle - La Poudrerie - 86 320 SILLARS



05 49 91 96 42



ecopole@simer86.fr



www.simer86.fr



Facebook/SIMER



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.